



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 79002

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'évolution des besoins de nos concitoyens en matière de transport de voyageurs. Aujourd'hui, l'usager du transport collectif réside et travaille dans des territoires de vie qui s'affranchissent de plus en plus des limites géographiques et administratives dessinées depuis des décennies. Le Parlement est actuellement engagé dans une réflexion sur une nouvelle organisation des compétences entre les collectivités locales, au sein desquelles le transport collectif par autocar prend une place importante. En effet, les autocaristes assurent plus d'un milliard de voyages en services réguliers régionaux, départementaux, périurbains ou urbains. La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) a identifié les principaux besoins formulés par les usagers qui attendent une meilleure offre en matière de transport périurbain et interurbain, un réseau harmonisé de liaisons et de correspondances entre tous les modes de transports collectifs, et une tarification unifiée pour l'ensemble des modes qu'il utilise. La FNTV souligne que la nouvelle géographie des territoires de vie impose de raisonner par bassin de déplacements et non plus principalement par territoire administratif. La création d'une offre de transport intermodale cohérente repose, selon elle, sur une nécessaire concertation entre autorités organisatrices et permettrait de rationaliser l'offre de transport et de maîtriser les budgets consacrés aux transports. C'est pourquoi la FNTV propose d'identifier, pour chaque territoire, un « chef de file » chargé de coordonner les initiatives et les outils transversaux du transport collectif et de l'intermodalité des lieux d'échanges et de correspondances. De même, elle suggère d'associer de façon systématique l'ensemble des représentants du transport à toutes les réflexions relatives aux politiques intermodales, et de répondre à la demande de déplacement en associant tous les modes de transports collectifs. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position et les suites qu'il entend donner à ces propositions.

Texte de la réponse

Le développement de l'intermodalité et l'amélioration de la qualité du service de transport sont des enjeux forts du Grenelle de l'environnement. En effet, l'usager du transport public, surtout s'il réside en milieu rural ou périurbain est souvent appelé à utiliser plusieurs réseaux de transport pour se rendre à son lieu de travail ou d'étude ou accéder aux services publics. La coordination des horaires, le développement de l'information multimodale, l'existence d'une tarification intégrée sont autant d'améliorations susceptibles d'inciter à l'usage des transports collectifs. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement encourage la coopération entre les autorités organisatrices de transport. Dès 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) a créé les syndicats mixtes dits « SRU » au sein desquels les autorités organisatrices de transport peuvent se regrouper pour coordonner les services qu'elles organisent, mettre en place un système d'information multimodale et rechercher une tarification unique ou unifiée. Le fonctionnement des syndicats mixtes SRU vient d'être amélioré par le vote d'une disposition législative permettant à un syndicat mixte compétent en matière de transport d'adhérer à un syndicat mixte SRU. Par ailleurs, l'article 13 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement prévoit la possibilité pour les collectivités d'expérimenter de nouvelles formes de coopération à l'échelle des aires métropolitaines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79002

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5471

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9781